



**Arrêté n° DS 14-02-2025-04 portant délégation de signature
Dans le domaine des Finances**

**Nicolas BOISTAY, DGS-Adjoint en charge du pilotage des ressources et de
l'environnement institutionnel
Catherine MACHARD, directrice**

**Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux
Caroline FONTENIT, responsable du service budget
Services centraux - DIAF**

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :

La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.

La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :

Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers

Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :

Catherine MACHARD

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 juillet 2003 de Catherine MACHARD au poste de directrice des affaires financières, à compter du 1^{er} septembre 2003.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :

Nicolas BOISTAY

Conformément à l'arrêté en date du 27 juillet 2022 portant nomination de Nicolas BOISTAY en qualité de directeur général des services adjoint de l'université de Poitiers, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Et

Céline PENOT

Conformément à l'acte d'affectation en date du 1^{er} septembre 2022 de Céline PENOT au poste de responsable du service financier projets de recherche transversaux.

Et

Caroline FONTENIT

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 juin 2023 de Caroline FONTENIT au poste de responsable du service budget, à compter du 24 avril 2023.

Arrête

Article 1 : Missions

Sous l'autorité directe du directeur général des services adjoint, la directrice des affaires financières contribue, dans son domaine de compétences, à la définition des orientations et des objectifs stratégiques dans son secteur. Elle propose à cet effet des objectifs opérationnels.

Elle pilote et coordonne la mise en œuvre des orientations politiques dans le domaine des finances. Elle impulse et conduit des projets. Elle supervise le fonctionnement des services placés sous sa responsabilité et encadre les personnels qui y sont affectés. Elle assure l'expertise, l'animation de la fonction financière ; elle joue un rôle de conseil et d'aide à la décision.

Dans le périmètre des attributions qui lui est confié, elle signe les certificats, attestations ou tout autre document nécessaires à l'activité des services.

Article 2 : Attributions dans le domaine des dépenses

Dans la limite de ses attributions délégation est donnée à Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes suivants :

- Les actes d'engagement juridique et de certification de services fait des dépenses ;
- Les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;

Article 3 : Attributions dans le domaine des missions

Dans la limite de ses attributions délégation est donnée à Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Les ordres de mission et les autorisations administratives de déplacement en France, en outre-mer et à l'étranger des personnels enseignants et BIATSS (hors encadrement supérieur) ;
- Les actes d'engagement juridique des ordres de mission et des frais de mission (valideur budgétaire dans Notilus) ;

Article 4 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières et de Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Caroline FONTENIT, responsable du service budget, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents visés aux articles 2 et 3.

Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 24 février 2025

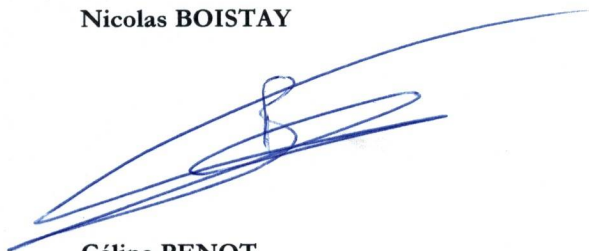
Le délégataire principal,

Catherine MACHARD



Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Nicolas BOISTAY



Céline PENOT



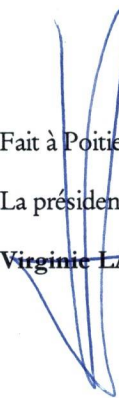
Caroline FONTENIT



Fait à Poitiers le 14 février 2025

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

03/03/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.